

Marseille, le

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En 2025 : mobilisation renforcée contre le moustique tigre !

Activation du dispositif de surveillance et de lutte contre les maladies transmises par le moustique tigre

La saison de surveillance du moustique tigre s'ouvre dans un contexte particulier : en 2024, notre région a enregistré un nombre inédit de cas autochtones de dengue et, cette année, les épidémies de chikungunya à la Réunion et à Mayotte, font craindre une circulation importante des virus sur notre territoire. La mobilisation des professionnels, des collectivités et de la population est plus que jamais essentielle pour prévenir la transmission et limiter la prolifération du moustique.

Pour rappel

Vecteur susceptible de transmettre les virus de la dengue, du chikungunya et du Zik, le moustique tigre est implanté dans notre région depuis 2004 et c'est aujourd'hui plus de 97 % de la population de la région Paca qui vit à son contact.

Après avoir passé l'hiver sous la forme d'œufs et suite à la hausse des températures et à l'allongement des journées, les larves peuvent désormais se développer jusqu'au stade de moustiques tigres adultes, capables de piquer.

Un risque important de transmission autochtone dans notre région

Par opposition à un cas importé qui revient de voyage avec une de ces maladies, on parlera de cas autochtone lorsqu'une personne contracte la maladie sur le territoire hexagonal, sans avoir voyagé.

En 2024, entre mi-juillet et mi-octobre, 76 cas autochtones de dengue ont été recensés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, répartis en 7 épisodes distincts de transmission : 3 dans le Var avec 41 cas, 3 dans les Alpes-Maritimes avec 17 cas et, pour la première fois, 1 dans le Vaucluse avec 18 cas (*données Santé Publique France*). Jamais notre région n'avait connu un nombre de cas autochtones aussi important ; une tendance nette à l'augmentation du nombre de cas est observée depuis 2022, faisant de notre région la plus exposée au risque de transmission autochtone sur tout l'hexagone.

Actuellement, en raison notamment des épidémies de chikungunya à la Réunion et à Mayotte et de dengue aux Antilles, de nombreux cas importés sont identifiés à leur retour dans l'hexagone. **Cette situation fait craindre la mise en place d'une circulation autochtone de ces maladies dans les prochaines semaines.**

Depuis le début de la période de surveillance renforcée de ces maladies dans l'hexagone (qui s'étend du 1^{er} mai au 30 novembre), 33 cas importés ont déjà été identifiés dans la région : 20 cas de chikungunya, 12 cas de dengue et 1 cas de Zika ([consulter le bulletin de Santé Publique France](#)).

Le dispositif de surveillance et de lutte

L'ARS Paca, Santé publique France et leurs partenaires informent la population et mobilisent les professionnels de santé pour améliorer l'identification des cas.

Tout cas confirmé de dengue, de chikungunya ou de zika importé ou autochtone doit être déclaré à l'ARS Paca. Chacun de ces cas fait alors l'objet d'une enquête de l'ARS, menée en collaboration avec la cellule régionale de Santé publique France, afin d'identifier les lieux de contamination potentiels et les risques de propagation et prendre les mesures de protection nécessaires.

A ce titre, l'Entente interdépartementale pour la démoustication (EID) du littoral méditerranéen est chargée dans la région, pour le compte de l'ARS Paca, de la surveillance du moustique tigre et des mesures de lutte et de protection nécessaires autour des cas.



Nouveauté 2025

Opération zéro moustique : l'ARS Paca mobilise les collectivités !

Mission Zéro Moustique est un événement de mobilisation sociale organisé par l'Agence régionale de santé Paca, en partenariat avec l'Entente interdépartementale de démoustication Méditerranée (EID). Cette année, l'opération aura lieu les 27, 28 et 29 juin 2025. Pour s'y préparer, l'ARS et l'EID organisent des formations à destination des collectivités.

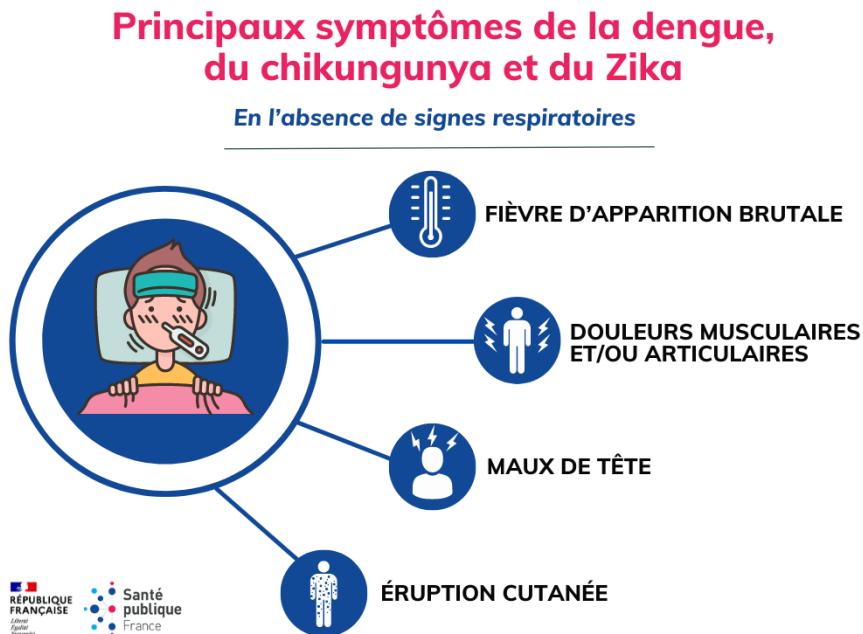
[En savoir plus sur l'opération >](#)

Reconnaître les symptômes évocateurs et savoir se protéger pour protéger les autres

Si vous revenez d'une zone où circulent la dengue, le chikungunya ou le zika (zone inter-tropicale principalement), il est important d'adopter les bons gestes pour éviter de transmettre la maladie.

La conduite à tenir est la suivante :

1. **Consultez sans attendre votre médecin traitant** en cas de symptômes **et informez-le de votre récent voyage** :



2. Protégez-vous des piqûres de moustiques :

- portez des vêtements couvrants et amples ;
- appliquez un répulsif cutané spécial moustique tigre, sur les zones de peau découvertes ;
- utilisez les ventilateurs qui gênent les moustiques ;
- installez des grillages-moustiquaires sur les ouvertures (portes et fenêtres).

De manière plus générale, chacun peut lutter efficacement contre la prolifération du moustique tigre en éliminant régulièrement les lieux de ponte du moustique.

Des gestes simples permettent d'éliminer efficacement les lieux de ponte, appliquez-les et parlez-en à vos voisins :

- éliminez les petites réserves d'eau une fois par semaine, notamment les coupelles des plantes ;
- bâchez hermétiquement ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, etc.) ;
- rangez à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs, jouets des enfants) ;
- ramassez les déchets verts et nettoyez les gouttières.

Le mode de transmission du chikungunya, de la dengue et du Zika

La dengue le chikungunya et le Zika sont des maladies qui circulent en zone tropicale et qui peuvent être introduites en hexagone par des personnes de retour de voyage, lorsqu'elles sont porteuses du virus dans le sang (en phase dite de virémie). Dans l'hexagone, ces maladies sont transmises par le moustique tigre. Après avoir piqué une personne infectée, le moustique tigre peut, après une période d'une semaine, contaminer une autre personne saine en lui inoculant le virus.

Cycle de transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika

